

SOUTENEZ NOTRE DEMARCHE en versant votre impôt au Lycée du Cœur de Maurienne

Contribuez à l'excellence de nos formations

Encouragez la dynamique d'innovation et d'entreprenariat

Financez de nouveaux équipements matériels et autres outils pédagogiques

Ces formations demandent un investissement permanent en équipements professionnels.

Afin que chaque élève trouve le chemin de la réussite et qu'il réponde à vos attentes, nous avons à cœur d'intégrer les nouvelles technologies dans l'enseignement et mettre à disposition des élèves des matériels récents et performants.

Chaque année

1100 élèves

**FORMÉS
DU CAP AU BTS**

Aidez-nous à valoriser les talents des jeunes

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST UNE RESSOURCE INDISPENSABLE

Le Lycée Polyvalent Paul Héroult propose un ensemble de formations, qui peuvent bénéficier de la taxe d'apprentissage au titre du :

Hors Quota (formations technologiques et professionnelles hors apprentissage) :

- CAP Employé de Vente Spécialisé
- BAC PRO Métiers de l'Accueil
- BAC PRO Gestion et Administration
- BAC PRO Cuisine
- BAC PRO Commercialisation et Services en Restauration
- BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne
- BAC PRO Maintenance des Equipements Industriels
- BAC PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés
- BAC PRO Systèmes Numériques
- BTS Maintenance des Systèmes

Quota (apprentissage) :

- BAC PRO Maintenance des Equipements Industriels
- BTS Maintenance des Systèmes



Métiers des secteurs de :

- HÔTELLERIE**
- INDUSTRIE**
- SANTÉ**
- TERTIAIRE**
- NUMÉRIQUE**

LYCÉE PAUL HÉROULT

TAXE D'APPRENTISSAGE



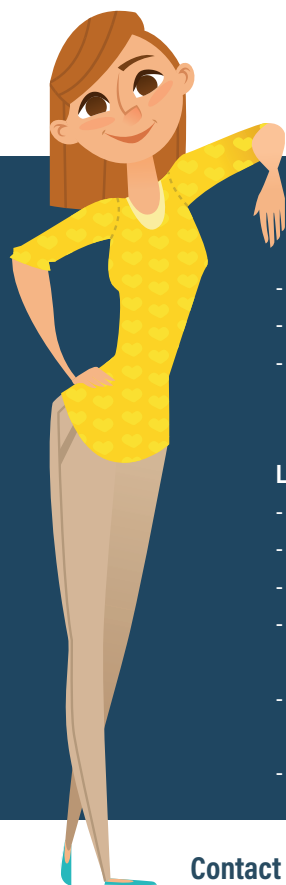
Le Lycée Polyvalent est habilité par la Préfecture et la région Rhône-Alpes à percevoir la taxe d'apprentissage. Nous accueillons 1030 élèves et 24 étudiants en formations initiales et 7 apprentis. Le Quota de 87% sera à verser à l'opérateur de compétence (OPCO) pour le financement de l'apprentissage.

Le solde de la taxe d'apprentissage, 13% du hors-quota, peut nous être directement versé dès à présent et jusqu'au le 31 mai 2020.

3 raisons pour nous soutenir :

Gagnez en visibilité auprès de nos élèves et étudiants pour vos offres de stage, projets, apprentissage et emploi.

- 1 Aidez à la formations de jeunes talents.
- 2 Bénéficiez de l'expertise de nos professeurs et notre savoir-faire pédagogique pour vos activités.
- 3 Rencontrez-nous à nos demi journées portes-ouvertes du vendredi 20 mars après-midi et samedi 21 mars matin nos élèves et équipes pédagogiques.



QUELQUES ACTIONS FINANCÉES EN 2019

- Hôtellerie : Renouvellement d'équipement de la cuisine de la section (Four, nappes, vaisselle...)
- Tertiaire : Aménagement d'un espace pédagogique dédié à la vente (magasin)
- Industrie : Rétrofits de systèmes de industriels didactiques, remise en conformité de systèmes didactiques et de machines dangereuses...

La taxe d'apprentissage nous a permis de financer :

- Les projets des élèves des formations professionnelles et technologiques.
- L'achat de matériels, de systèmes, des opérations de maintenance...
- Les visites d'élèves dans les entreprises et les sites industriels.
- Une semaine d'intégration et d'insertion au monde professionnel pour les élèves de seconde professionnelle (voyages, conférences, visites d'entreprises et des musées...).
- La prise en charge des frais de déplacement et de restauration des Périodes de Formation en Entreprise des élèves.
- Les frais de déplacement des professeurs lors des visites en entreprise.

Contact taxe d'apprentissage :

Zakaria CHAFTER - Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
zakaria.chafter@ac-grenoble.fr - 04 79 64 46 36